

écoulé en Ontario provient de la région de Pincher Creek, tandis que 25 à 50 p. 100 du gaz écoulé en Californie provient également de cette région. Il y a également du pétrole dans la vallée Turner. Puis, à Okotoks, la *Texas-gulf Sulphur* a construit une usine qui, si elle fonctionnait à plein rendement, pourrait expédier un plein train de soufre par jour. On produit aussi du soufre dans la vallée Turner, aux établissements de la *Shell* et de la *B.A.*, dans la partie sud de Pincher Creek.

Outre ces produits du sous-sol, il y a aussi les produits forestiers et les produits agricoles. Quelque 6,000 personnes se livrent à la culture du blé, à l'élevage du bétail et que sais-je encore. S'il tient à atteindre tous les coins de sa circonscription, le député qui en dessert une à la fois longue et large de 150 milles ne fait pas du tout face au même problème que celui qui représente une circonscription urbaine, où le député n'a qu'à se promener dans la rue pour aborder quelqu'un. Là, autrement dit, tous les problèmes sont concentrés au même endroit et il est beaucoup plus facile de faire le tour de la circonscription.

Si je dis ces choses, c'est que, d'après moi, en considérant le principe de la représentation proportionnelle à propos du remaniement, il faudrait accorder une marge d'au moins 40 p. 100 aux régions rurales. Autrement dit, la représentation proportionnelle, c'est bien beau, mais à condition de ne pas la pousser trop loin. Il faut également reconnaître qu'un député ne représente pas seulement la population de sa circonscription mais aussi la circonscription elle-même, dont il connaît bien toutes les caractéristiques et les richesses naturelles. Il doit aussi desservir les gens qui travaillent à l'exploitation des ressources un peu partout dans sa circonscription. Cela signifie de nombreux voyages et ainsi de suite.

J'irais même plus loin, monsieur le président. Ma circonscription est loin d'être la plus vaste au pays, car je pourrais vous en nommer plusieurs autres dont le territoire est beaucoup plus étendu que celui de la circonscription de Macleod. Un député a signalé que les Territoires du Nord-Ouest formaient une région immense. Les représentants de comtés ruraux estiment qu'il faut accepter un écart d'au moins 40 p. 100 en faveur des circonscriptions rurales au chapitre de la représentation selon la population. Il y a un autre point dont tiendront compte, je l'espère, le secrétaire d'État, les diverses commissions et ceux qui pourront donner des conseils à l'égard de la mesure à l'étude. Je crois que, autant que possible, les gens qui vivent dans une circonscription devraient y être laissés. Passe encore pour les additions et les soustractions. Mais retirer

des gens d'un côté d'une frontière et les faire passer de l'autre côté créerait simplement de la confusion pour les commettants d'une circonscription. Les gens s'habituent à la circonscription à laquelle ils appartiennent depuis des années. Par exemple, ceux qui vivent dans Bonavista-Twillingate considèrent cette circonscription comme celle à laquelle ils appartiennent, et si on les arrachait soudainement à cette circonscription et qu'on les plaçait dans une autre, ils éprouveraient en eux-mêmes une grande confusion.

**Une voix:** Ils seraient ravis.

**M. Kindt:** Cela signifierait aussi que les gens déplacés prendraient énormément de temps à rattraper le cours des événements dans une autre circonscription. Il en serait de même dans la circonscription de Macleod. C'est pourquoi, monsieur le président, je crois que lorsque la chose sera possible, les commissions prévues par cette loi devront laisser intactes les frontières et ne pas déranger les gens vivant dans les limites d'une circonscription dont ils feront alors partie. En d'autres termes, la circonscription de Macleod compte 51,000 âmes, et s'il est nécessaire de soustraire ou d'ajouter à la circonscription pour qu'elle réponde à une certaine moyenne d'ensemble, je pense qu'il ne sera pas nécessaire d'enlever d'un côté et d'ajouter d'un autre. On devrait ajouter à la circonscription d'une façon qui ne dérangerait pas les gens qui y vivent.

En conclusion, monsieur le président, je dirai que les remarques que j'ai formulées ce soir constituent simplement un préambule, car nous n'avons pas sous les yeux le bill qui sera présenté à ce propos. Lorsque ce bill aura été présenté, nous aurons l'occasion d'en étudier les dispositions et de faire des commentaires.

**L'hon. M. Dinsdale:** Monsieur le président, lorsque le projet de résolution a d'abord été présenté, je n'avais pas l'intention de parler à la présente étape du débat. Cependant, après avoir entendu le secrétaire d'État aborder et présenter de façon assez intéressante cette mesure très importante, et ayant conclu que la façon nouvelle dont le gouvernement aborde le remaniement est encore quelque peu fluide, j'ai pensé qu'il serait préférable de formuler mes commentaires avant l'adoption du projet de résolution.

En nous présentant la résolution, le secrétaire d'État a signalé que le gouvernement actuel, tout comme l'ancien gouvernement, voulait, une fois pour toutes, soustraire à l'influence des politiciens la question de la répartition des sièges à la Chambre des communes qui suit automatiquement chaque recensement décennal. Tous les membres de la